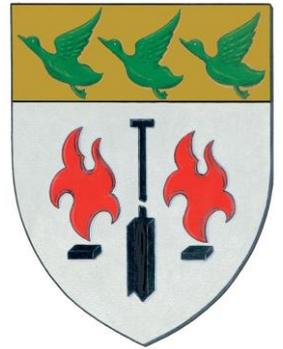


Le Canard MUNICIPAL



Numéro 92

SAINT-SAUVEUR

Novembre 2017



« La ZAC des Bornes du Temps II »: Les bâtiments s'implantent peu à peu

Sur la deuxième zone d'activité, les constructions commencent à s'ériger sur les parcelles situées en vitrine. Deux entreprises (VP transport et LM aventure) ont déjà investi les lieux. Quatre autres (Senvion : maintenance d'éolienne, Simplifor : agencement intérieur de locaux, SMAC : étanchéité et bardage et Daniel Moquet : créateur d'allées) sont en cours de réalisation. Certaines sont en attente du retour de leur permis (Accore, Tehnipose, Priez-Flament et Ventil'O), enfin six autres ont reçu l'accord du comité de pilotage pour leur projet. Celui-ci reçoit régulièrement des entrepreneurs séduits par l'attractivité de notre site, la situation géographique, le prix raisonnable du m² et la qualité environnementale de cet espace comme on peut en juger devant le local en construction de Senvion.

La pose de réseaux de transfert

Les travaux sur les stations d'épuration se poursuivent mais la mise en route est différée en raison de problèmes rencontrés dus à la proximité de la voie ferrée. En effet, il faut que les réseaux de transfert soient réalisés avant l'entrée en fonction. Pour ce qui concerne notre village, les effluents doivent être acheminés vers la station d'Ailly-sur-Somme et la canalisation est à poser. Le gros œuvre du poste de refoulement est déjà en place et les travaux vont bientôt commencer. C'est l'entreprise Sturno qui a été retenue pour un coût de 173 000 € HT supporté par la commune avec des subventions de l'Agence de l'eau. Le SITE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux) qui pilote le projet d'ensemble de la station d'un coût total de 4 000 000 € HT doit envisager deux nouveaux prêts l'un de 1 000 000 € à court terme dans l'attente du remboursement de la TVA et, l'autre, de 300 000 € pour faire face aux avenants liés à la modification du projet. Il travaille aussi sur la délégation de service public pour la gestion de la nouvelle station et des réseaux de transfert. Pour couvrir ces dépenses, un abonnement de 30 €/an sera appliqué à chaque foyer au profit du SITE.

Les voitures ventouses

Des voitures parfois endommagées et non assurées restent à demeure sur des places de stationnement. Ces verrues dans le paysage gênent les riverains et occupent des emplacements



qui ne sont pas si nombreux. Qu'est-ce qu'une voiture ventouse ? C'est un véhicule qui reste stationné plus de 7 jours au même endroit. On parle également de stationnement abusif. « Est

considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, d'une durée supérieure à sept jours ou inférieure mais n'excédant pas celle fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe. [Code de la route, article R-417-12](#)

Inscription sur les listes électorales

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été modifiées. Les jeunes de moins de 26 ans, dont les parents sont électeurs dans la commune, pourront s'y inscrire. Un courrier leur sera adressé afin qu'ils se prononcent sur leur choix. Les personnes ayant acquis la nationalité française et celles atteignant 18 ans entre les deux tours le seront d'office. Concernant les nouveaux résidents, c'est la période pour faire le nécessaire jusqu'au 31 décembre, les demandes d'inscription sont à retirer en Mairie. Les personnes ayant quitté le village recevront un avis de radiation et devront s'inscrire dans leur nouveau lieu de vie.



L'effacement des réseaux

Les travaux d'enterrement des réseaux électriques, téléphoniques et la pose de câbles pour l'alimentation des nouveaux candélabres vont débiter le 20 novembre. La mise en souterrain concerne les rues Roger Salengro, Pierre Brossolette et impasse Guy Moquet. Dans ces rues, il y aura aussi la pose de nouveaux lampadaires avec des lanternes à led. L'entreprise Cégelec sera chargée de ces travaux qui impacteront la circulation. Des déviations seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 17

novembre à 18h en Mairie avec l'entreprise pour expliquer le mode opératoire des phases de travaux et le positionnement des futurs éclairages.

Bain de soleil pour le triathlon nautique

Dimanche 24 septembre, par une belle journée ensoleillée, la base nautique a accueilli le triathlon d'Amiens. Le matin, c'est dans une eau un peu fraîche que les enfants se sont élancés (70 m pour les poussins, 100 m pour les pupilles et 300 m pour les plus grands). A peine sortis de l'eau, ils se sont précipités sur leur vélo pour parcourir 2 km pour les poussins et pupilles, 6 km pour les plus grands et finir par une course à pied de 0,5 km, 1 ou 2 km suivant leurs catégories.

Du plus petit au plus grand, tous avaient à cœur de terminer le parcours avec le meilleur temps.



L'après-midi les dames puis en décalé les hommes plongent à leur tour, cette épreuve phare est aux dimensions olympiques. Les participants doivent enchaîner 1,5 km de natation sur le plan d'eau, 40 km de vélo dans les villages environnants et terminer par 10 km de course à pied en faisant trois fois le tour du plan d'eau.

Un grand bravo à tous ces sportifs qui se sont surpassés pour terminer ce triathlon d'Amiens. Les gagnants sont France-Line Le Thiec et Pierre Legout. Un public nombreux a assisté à cette manifestation et apprécié de voir ces athlètes en plein effort dans différentes disciplines.

Téléthon 2017

Les stands du Téléthon seront présents au Marché de Noël les 2 et 3 décembre 2017. Pour garnir le stand déco, nous avons besoin une fois encore du soutien des donateurs : vous pouvez déposer en Mairie, dès aujourd'hui, jouets, objets divers, livres, le tout en bon état que nous vendons au profit du Téléthon. La recherche médicale est plus que jamais vigilante mais hélas la maladie ne dort jamais !! « Merci pour ce que vous pourrez faire ».

La marche du Téléthon

Dès 9 heures le samedi 2 décembre, rendez-vous au marché de Noël.

La marche est courte (une demi-heure) praticable par tous avec un petit déjeuner offert. La participation est de 2 € versés au Téléthon. Faites de la pub auprès de vos voisins et relations, aux jeunes aussi !! Venez encore plus nombreux cette année. Merci pour tous ceux que vous déciderez à vous accompagner.

Les bons résultats au collège

Le vendredi 13 octobre une sympathique manifestation était organisée au collège d'Ailly pour remettre officiellement les diplômes du brevet en présence des élus, des parents et des professeurs qui ont contribué à ces bons résultats. En effet, cette année ce sont 95% des élèves de 3^{ème} du collège qui ont reçu leur précieux papier. Les élèves du village ont particulièrement bien réussi et tous l'ont obtenu avec mention. Pour la première fois la commune a souhaité mettre en évidence ce premier résultat de leur cursus scolaire et les jeunes, dont les noms suivent, ont reçu un cadeau le mercredi 8 novembre en Mairie : Bornoville Angélique, Carpentier Florian, Chieu Marine, Coulon Cécilia, Delatouche Lucia, Dick Anne-Lise, Dumortier Victor, Govin Maxence, Joly Hugo, Marquillès Brenda, Plet Margaux, Robin Léa, Routier Valentine, Sénécaux Léa, et Toulouse Vivien. Ces enfants qui ont suivi leur scolarité dans les écoles du village ont très bien réussi au collège. Il faut aussi féliciter Chloé Trabouillet, Marion Lassal et Etan Spicher qui étaient scolarisés jusqu'en CM2 à Saint-Sauveur.



Conclure un PACS en Mairie

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Depuis 1^{er} novembre 2017, il revient à l'officier de l'Etat-civil de la Mairie où vous résidez ou au Notaire de votre choix, et non plus au greffe du Tribunal d'Instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS ou la dissolution de celui-ci. Ainsi les personnes qui entendent conclure un PACS devront produire à l'officier de l'Etat-Civil une convention (contrat qui précise les modalités juridiques de la vie commune) passée entre elles. Cette convention de PACS devra être accompagnée d'une déclaration conjointe de conclusion de PACS enregistrée par l'officier d'Etat-Civil, après vérifications des pièces et documents fournis.



Halte aux pigeons

Les ouvertures du clocher qui permettaient aux volatiles d'accéder à ce dortoir et d'y laisser des fientes ont été condamnées par un grillage discret. Pour mettre en place cette fermeture, il a été fait appel à la nacelle de l'entreprise HD élec qui a travaillé en toute sécurité. Les pigeons devront maintenant trouver un autre centre d'hébergement pour passer la nuit.



14 Marathons dans la Somme (600 km)

Le samedi 28 octobre, un péronnais de 42 ans, Michael Davenne, a traversé notre village en courant son Xème marathon. Il a entrepris ce périple de « 600 bornes roses » à partir de Péronne pour sensibiliser les femmes de 50 à 74 ans au dépistage du cancer du sein. Quelques personnes l'accompagnaient dans ce périple. Un marathon, c'est 42,195 km.



L'accueil de la CPAM évolue

Depuis longtemps, un conseiller de CPAM tenait une permanence le lundi matin mais celui-ci est parti en retraite. Désormais, pour obtenir des informations relatives à votre dossier d'Assurance Maladie comme un changement d'adresse, une commande de carte européenne d'assurance maladie, une déclaration de perte de votre carte vitale, une attestation de droits, un décompte de remboursements, un relevé d'indemnités journalières ou autres, vous pouvez vous rendre sur votre compte AMELI.fr. Vous avez aussi la possibilité de joindre la CPAM de la Somme tous les jours de 08h30 à 17h30 en composant le 3646. Un conseiller se tient également à votre disposition en Mairie d'Ailly-sur-Somme tous les 15 jours.

La randonnée crépusculaire

Le jeudi 20 juillet, les baladeurs s'étaient donnés rendez-vous sur la place de la République pour prendre le départ d'une randonnée de 7,2 km. Cette année, le circuit empruntait pour moitié des terres inconnues sur des propriétés privées. Les marcheurs étaient contents de découvrir ces lieux mis à disposition par les propriétaires, qui, pour l'occasion, avaient tout fait pour les rendre agréables. Au cours de leur pérégrination, les 250 amoureux de la nature ont pu s'arrêter pour écouter une chanteuse ou se désaltérer. Après avoir marché « au fil de l'eau » le long de l'étang de la base nautique, le groupe de marcheurs a fait une incursion dans le village voisin d'Argoeuves pour découvrir le château et traverser son parc avant de rejoindre par les bois celui de notre village. A la fin du parcours, tous se sont retrouvés dans la cour de l'école Jacques Prévert autour d'un pot de l'amitié offert par la Municipalité, avant de s'attabler pour partager le repas sorti du panier et cuire les grillades sur les barbecues mis à disposition. La soirée s'est poursuivie au son d'une sono et un mini feu d'artifice est venu ponctuer cette belle journée. Tous se sont promis d'être présents l'année prochaine. Merci encore à tous ceux qui ont permis que cette édition soit encore un succès !

Champagne des Hauts de France

Depuis quelques années maintenant, le marché de Noël de Saint-Sauveur vous propose un stand de dégustation et de découverte du Champagne. La maison « Voisembert-Oudart », Récoltant Manipulant (RM) produit et commercialise dans la région, avec un dépôt à Belloy-sur-Somme et un autre à la Chaussée-Tirancourt, des cuvées de sélection et de prestige.

Le vignoble s'étend dans les meilleurs crus de la Champagne : Vallée de la Marne, Côte des Blancs et Région de Sézanne. Il est composé de trois cépages : le chardonnay, le pinot noir et le meunier. Alors n'hésitez pas à vous arrêter au stand de la maison Voisembert qui vous fera apprécier leur savoir-faire.



Champagne, bateau, vallée

Quarante-huit personnes se sont rendues avec AVDEC, à Villers/s Châtillon en Champagne, pour visiter une cave et faire une croisière sur la Marne. Ce village entouré de vignobles est situé sur une colline, les maisons des récoltants y sont toutes bâties avec sous-sol : « la cave ». La première visite fut celle d'une plantation appartenant à Monsieur Charpentier propriétaire viticulteur. La suite de la visite fut en sous-sol. Ce n'est plus le charme de la cave voûtée et rustique des siècles précédents, car celle-ci est à la fois un atelier à température constante et une grande surface de stockage avec du matériel moderne très coûteux. La surprise vient surtout de la vision de murs de bouteilles allongées, sur plusieurs mètres d'épaisseur. Ce récoltant élabore 3.300.000 bouteilles par an, le stock y est de trois ans. Le repas fut servi au champagne par la famille du producteur. L'après-midi a été consacré à la croisière faisant découvrir l'étendue des vignobles environnants, le Château de Boursault de la Veuve Clicquot et l'écluse de Cumières.

Visite intéressante !

- Situation géographique et production du champagne :

Territoire sur 5 départements : Marne, Aube, Aisne, Haute-Marne, Seine et Marne.

Répartition en 4 grandes régions : Montagne de Reims, Côte de Blancs, Vallée de la Marne et Côte des Bars.

Superficie : 34.000 ha pour l'AOC (appellation d'origine contrôlée)

Situation : 278.000 parcelles d'une moyenne de 18 ares, exposées Sud sud-est ;

3 Cépages : Chardonnay, Pinot noir, Pinot meunier.

Récolte : vendange en septembre (10 à 15j)

Champagnisation : préparation du vin de champagne consistant à ajouter à du vin sec en bouteille, du sucre et des levures pour provoquer une deuxième fermentation.

Etapes de fabrication :

1-Pressage naturel des grains, première fermentation du jus en cuve. Clarification (élimination des déchets). Assemblage du vin à un autre vin effervescent.

2-Deuxième fermentation avec sucre et levure et mise en bouteille (prise de mousse et bouchage des bouteilles) : vin devenu effervescent.

3-Repos du vin (15 mois pour le brut, 36 mois pour un millésime) et remuage (1/4 de tour des bouteilles de gauche à droite puis de tête en bas régulièrement).

4-Gel des dépôts évacués sous forme de glaçons et finalisation du flacon avec ajout du bouchon, de la capsule, muselet, étiquette et collerette. Le champagne reposera 3 ans avant la mise en vente mais il ne se conserve pas longtemps ! sauf le millésime car mélange de plusieurs vins.



La Bibliothèque ?

Quand ouvre-t-on la bibliothèque ?, question entendue souvent de la part des enfants et des adultes à laquelle aucune réponse ne peut être apportée ce jour. Des moisissures sont apparues sur 2 murs et, au toucher, ils sont humides il y a donc quelque part des infiltrations. Après vérification du chauffage, de l'étanchéité des fenêtres et de la toiture, où aucune anomalie n'a été décelée, l'architecte a décidé de couper le placoplâtre pour vérifier l'intérieur du mur le plus touché : à ce jour toujours aucune explication sur la provenance des infiltrations. Nous espérons maintenant la venue d'un expert qui pourra peut-être déceler la source de ce problème.

En attendant, l'équipe de bénévoles, avec l'appui de la Bibliothèque Départementale, continue de préparer activement les livres afin de vous accueillir. 2000 livres sont déjà sur les étagères et dans les bacs, il en manque encore pour que chacun puisse trouver celui qui correspond à son goût.

Et un petit proverbe de Léon Tolstoï « Les 2 guerriers les plus puissants sont la **patience** et le **temps**. N'oubliez pas que les grandes réalisations prennent du temps et qu'il n'y a pas de succès du jour au lendemain. »

Le bruit des salles

Suite aux plaintes répétées des riverains aux abords des salles des fêtes, « la Vieille Ecole » est à son tour équipée d'un limiteur de son pour un coût de 4 500 € HT, les fenêtres avant ont été condamnées. A « l'Arcade » en plus du limiteur déjà installé, des blocs parking seront posés pour éviter le stationnement côté pelouse. Nous rappelons aux usagers que c'est en respectant les consignes qui leur sont données lors de la remise des clés qu'ils pourront continuer de bénéficier de ces salles. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier, seules les sous locations au premier degré de parenté seront tolérées, les contrevenants se verront appliquer le tarif extérieur.

Le stationnement près de l'école

Aux abords de l'école Jacques Prévert, le stationnement des voitures de parents qui déposent leurs enfants est souvent anarchique et dangereux. Afin de mettre fin à ces pratiques déplorables, le Maire va faire appel à la Gendarmerie pour faire comprendre à ces contrevenants qu'on ne peut stationner à certains endroits. De même, les voitures empiètent souvent sur le cheminement piétonnier matérialisé par une bande blanche et cela rend difficile le trajet des enfants et des parents à proximité de l'école primaire.



La Sainte Cécile

L'Harmonie fêtera sa Sainte Patronne le samedi 25 novembre à l'occasion d'un concert offert à la population dans la Salle Jean Paszek à partir de 18 heures. Ensuite, un repas vous est proposé dans la salle de l'Arcade à partir de 20 h 30. Pour les réservations, contacter Charles

mercredi 22 novembre, une messe sera célébrée en l'honneur de la Sainte Cécile dans l'église à 18 h 30. Un grand merci à tous les musiciens bénévoles qui animent les cérémonies du village. L'école de musique a repris ses cours dès la rentrée scolaire. Pour tout renseignement s'adresser à Max VASSEUR, professeur de musique, au 06 86 79 74 72.



Nouvelle direction chez Clo and Co

Le salon de coiffure de Saint-Sauveur a connu un changement de direction. En effet, Corinne a laissé sa place à sa fille Clotilde le 1^{er} septembre 2017. Cette dernière qui a obtenu un diplôme de spécialisation en maquillage de cinéma à Lille est revenue à Saint-Sauveur. Elle est entourée d'Emilie, coiffeuse diplômée et de Maëlys apprentie. Le salon est ouvert du mardi au jeudi de 9 à 12h et de 14 à 19h, le vendredi de 9 à 13h et de 14 à 19h ; le samedi de 8h30 à 16h30. Nous souhaitons prospérité à cette jeune et sympathique équipe de coiffeuses.



La Crète

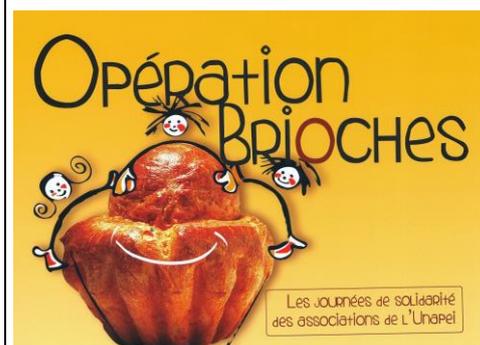
C'était le voyage des ACPG du 4 au 18 septembre. Elles étaient 42 personnes à séjourner au Club Jumbo de Stella Village, proche de

d'Héraklion. La mer méditerranéenne semble envelopper le pays tant elle s'insère dans les moindres criques des côtes découpées. Le pourtour de l'île favorise un tourisme très européen, un des secteurs les plus importants de l'économie crétoise. L'intérieur des terres difficile d'accès (une seule route traverse le pays) reste sauvage mais avec des sites grandioses et montagneux telle la Région du palais du Roi Minos. Actuellement ce ne sont que des oliveraies à perte de vue et des étendues de thym odorant avec quelques chèvres et moutons. La langue y est le grec, c'est une république occupée jadis par les Vénitiens, les Turcs puis les Grecs. La religion orthodoxe y est pratiquée et les petites chapelles sont très nombreuses. Les Picards ont apprécié le régime Crétois où l'huile d'olive est à l'honneur en assaisonnement comme en cuisson des aliments. Les cultures de fruits et légumes sont importantes et variées dans les plaines qui s'ouvrent au centre des chaînes de montagne calcaire. Les visiteurs ont dansé le sirtaki précédé toujours d'un verre de Raki. Enfin la Crète c'est le soleil et la mer (25 degrés le matin, 31 à 35 et plus dans la journée et 26 le soir). Merci au bureau des ACPG pour ce beau voyage.

Opération brioches 2017

Elle a eu lieu le dimanche 8 octobre dans la matinée. Vitale pour l'Association des Papillons Blancs de la Somme, la collecte a rapporté 723,49 €.

Merci à tous les donateurs et aux dix bénévoles qui ont sillonné le village. Cependant l'équipe a besoin pour l'an prochain d'autres collecteurs. Pour cela joindre Corinne GUENET en mairie qui vous donnera toute information.



Comité de rédaction : G. Delattre, J.F. Bellebouche, F. Blondel, M. Bouteleux, F. Decerf, M.C. Descamps, S. Dumortier, C. Leloire, C. Licour,



Des bulbes pour les maisons fleuries

Une sympathique réunion s'est tenue en Mairie pour récompenser les habitants qui ont fleuri leur maison. Le jury en charge d'apprécier les efforts en matière de fleurissement s'est déplacé dans le village. Cette année, les réalisations avaient un effet moins resplendissant que les années précédentes mais plusieurs personnes se sont fait remarquer par des décorations appréciées du jury. Pour les remercier une cinquantaine de maisons ont été retenues dans le classement qui s'est effectué sur trois catégories : Maisons avec façade fleurie : Mme Martin rue Marcel Digeon, M. Mme Treunet rue Jean Catelas, M. Mme De Saint Léger rue M. Digeon, M. Mme Audoux rue Marcel Digeon, la pharmacie Housieux



Maisons avec jardin et façade fleuries :

Mme Leblond Jocelyne rue des Œillets, M. Decerf Jean-Luc rue M. Digeon, M. Mme Leclercq-Vasseur rue Brossolette, M.Mme Comestaz rue des Œillets, M.Mme Zieba Josiane rue du moulin, M.Mme Bouazni Abdel rue des Œillets, Mme Rylko Micheline rue Jean Catelas, Mme Philippe M. rue des Violettes,

M.Mme Manquest rue du 2 Septembre, M. Mme Lombard Bernard lot. du moulin, M. Pérard Constant rue des Œillets, M.Mme Poty rue des Bleuets, etc . Maisons avec jardin et cour fleuries :

M.Mme Hallier-Luppatt rue Jean Catelas, M.Mme Augustin rue Pierre Brossolette, M.Mme Huyssen Guy rue Salengro, M.Mme Huyssen Jacques rue Salengro, M.Mme Decerf Jacques rue Salengro, Mme Parent Violette rue des Œillets, M.Mme Manot Jean rue Roger Salengro, M.Mme Camus Michel rue M. Garin, M.Mme Vinot M. lotissement des Vignes, Mme Marquilliès Liliane Lot du moulin, M.Mme Linget Ch. place Maurice Blondel, M. Becker Robert rue Jules Verne, M.Mme Decerf Frédéric rue J.Catelas, M.Mme Delhommelle B. rue M. Thorez, M.Mme Dargent rue Louis Prot, M.Mme Gérard Georges rue d'Hédicourt, Mme Moullier Annick rue Julian Grimau, Mme Grenon Jacqueline rue Casanova, M.Mme Dubus rue Maurice Thorez, Mme Scellier Nadine rue Jules Verne, Mme Halloo G. rue Danielle Casanova, M.Mme Gavoury Renaud rue Louis Prot, M.Mme Prévost Pascal rue Marcel Digeon, M.Mme Tourbier lotissement des vignes, M.Mme Fournet Freddy lot. des Vignes, M.Mme Bellebouche rue R. Salengro, M.Mme Saguez Raymond rue M. Thorez. Félicitations à ces personnes qui ont contribué à embellir le village, toutes sont reparties avec des bulbes et pour les meilleures une composition florale.

Des démarches simplifiées

La possibilité est donnée aux particuliers de faire les demandes en ligne et acquérir le document sécurisé.

Cette opération permet d'obtenir le certificat d'immatriculation d'un véhicule ou le permis de conduire. On peut aussi changer l'adresse sur la carte grise ou demander un permis de conduire international.

MES DEMARCHES EN LIGNE !

Je crée mon compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés^o)

- 1 Se connecter sur <https://ants.gouv.fr>
- 2 Cliquer sur "mon espace"
- 3 Compléter tous les champs du formulaire
- 4 Cliquer sur "créer mon espace"
- 5 Le message "succès" apparaît: un mel d'activation de votre compte vient d'être envoyé sur l'adresse que vous avez renseignée
- 6 Sur votre boîte mel. Cliquer sur le lien
- 7 Compléter le formulaire (sexe, mot de passe, question secrète)
- 8 Cliquer sur " me connecter"

Vous êtes connecté !

La Crèche

Une crèche vivante est organisée sur les deux jours du Marché de Noël dans la Salle Jean Paszek. C'est pourquoi nous aurions besoin d'enfants volontaires pour représenter les personnages suivants : 3 rois mages, 3 bergers, 2 Joseph, 2 anges, 2 Vierge Marie et 2 bébés.

Les inscriptions auront lieu le jeudi 23 novembre en Mairie auprès de Michèle BOUTELEUX de 16 h30 à 18 h.

A Retenir

- 15-11 : A.G. du Théâtre à l'Arcade à 18h
- 16-11 : Réunion couture en Mairie à 18h30
- 19-11 : 3^{ème} Concours aux carnassiers
- 19-11 : Bourse aux jouets salle Jean Paszek
- 22-11 : Messe de la Sainte Cécile à 18h30
- 25-11 : Collecte de la banque alimentaire
- 25-11 : Fête de la Ste Cécile avec l'Harmonie Concert à 18h salle Paszek, repas à l'Arcade
- 2/3-12 : 21^{ème} Marché de Noël et Téléthon
- 03-12 : 4^{ème} concours aux carnassiers
- 09-12 : 11 h Noël des bambins non-scolarisés
- 14 h 30 Arbre de Noël des enfants scolarisés
- 10-12 : 14 h 30 Goûter des Aînés
- 17-12 : 5^{ème} Concours aux carnassiers
- 22-12 : Passage du Père Noël dans le village
- 27-12 : Illumination de l'Eglise
- 31-12 : Repas de la St-Sylvestre à l'Arcade



Le Repas des Aînés

Le 22 Octobre, salle de l'Arcade, 170 personnes se sont retrouvées autour de la table bien décorée à l'occasion du traditionnel repas offert par le CCAS, sous la présidence du Maire et de ses adjoints. Comme tous les ans, Mmes De Saint Léger et Lando avaient confectionné des pliages de serviettes. Au cours de l'après-midi, les deux conseillers départementaux Mme Bénédini et M. Stoter ont honoré l'assistance de leur visite. Les aînés ont apprécié l'excellent repas préparé par M. Cornet, traiteur à Vignacourt. Le service était assuré par des bénévoles, en l'occurrence, le personnel féminin de la commune toujours aussi efficace : Séverine, Emmanuelle, Claudie, Sabine, Karine, et Graziella. L'après-midi s'est déroulé au son de l'accordéon d'Annie Pilastre qui assurait l'ambiance musicale, la chanteuse qui l'accompagnait a incité avec succès les seniors à pousser la chansonnette et à danser sur un parquet ciré. La fête s'est terminée par l'aubade de l'Harmonie sous la baguette de Stéphanie, un grand merci aux exécutants. A l'issue du repas, une somptueuse tombola a permis à tous d'apprécier les lots offerts par les sociétés, artisans, entreprises, commerces et le comité des fêtes qui se sont mobilisés pour combler les anciens de cadeaux. Le canapé de terrasse a été gagné par Mme Denise Vasseur, le « cadot picard » par M. Libessart, la télévision par M. Lesage et le téléviseur grand écran par M. Jamot. Tous les aînés sont repartis avec un lot, des chocolats et enchantés de leur journée. Les doyens de l'assemblée étaient Mme Loire Marcelle et M. Tavcar Anton. Tous se sont donné rendez-vous le 10 Décembre pour le goûter des aînés avec la distribution des colis de Noël.

La nouvelle pièce de « Sésame »

La troupe de théâtre « Sésame » nous a fait partager un bon moment avec sa nouvelle pièce « Ah ! la la...ma mère ! ». C'est un ensemble de dix saynètes, parfois en picard et contemporaines, dont l'une est tirée du théâtre de rue : « La saynète du cuvier ». L'ensemble évoquait la condition féminine à travers les siècles. Lors des deux représentations du samedi 4 novembre cent cinquante personnes ont pu apprécier ce spectacle, des applaudissements nourris ont récompensé les comédiens qui n'avaient rien à envier aux professionnels. Cette soirée s'est achevée par un repas à la salle de l'Arcade. L'assemblée générale de cette association aura lieu le mercredi 15 novembre à 18h à l'Arcade.



Le PLUI toujours en élaboration

Les réunions sont nombreuses en ce moment pour mettre en place les zones à urbaniser sur le territoire de l'ancienne communauté de communes. Après avoir travaillé sur l'atlas foncier expliquant le contexte et la méthodologie pour l'analyse des besoins en logement sur le territoire, ce sont maintenant les OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) qui sont évoquées sachant que pour notre village les sites à urbaniser sont en extension.

Situation des espaces gagnés sur les terres agricoles :

- la friche au-dessus des Tamaris (2,97 ha)
- une partie du terrain à la sortie du village en direction d'Argoeuves (0,92 ha)
- une partie du terrain en dessous du lotissement de la Licorne (0,438 ha)

Ces trois aménagements répertoriés devront être phasés sur la durée de vie du PLUI (10 ans).

Pour les ouvrir à la construction, il faudra l'accord de la CCOA afin de garantir l'équilibre des projets de l'intercommunalité.

Des réparations sur la route

Les services du département vont procéder à des réparations de route sur la RD 97 dans la traversée du village. Des dégradations sont apparues suite aux passages incessants de camions et après plusieurs réclamations, les services du Conseil Départemental vont intervenir. Ils vont procéder au rabotage sur les tronçons les plus impactés et remettre une couche d'enrobé. Ces rustines devraient apporter plus de confort aux riverains qui subissent les désagréments du trafic.



L'isolation des combles pour 1€

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce et la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

La prime est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Cette aide est conditionnée au revenu fiscal de la famille.

SAINT-SAUVEUR

Marché de Noël

22^{ème} édition

Samedi 2 et dimanche 3 décembre 2017

Entrée
gratuite

25€ par
exposant

Ne pas jeter sur la voie publique

- Idées cadeaux
- Restauration sur place
- Crèche vivante
- Harmonie et chorale

*Renseignements en Mairie
au 03 22 51 81 15*